



DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2023

1.	MODELE D’AFFAIRES	2
1.1.	ACTIVITE ET PRODUITS	2
1.2.	PROCESSUS	2
1.3.	CONTEXTE 2023.....	3
2.	POLITIQUE RSE & LES VALEURS DU GROUPE.....	3
3.	IDENTIFICATION DES RISQUES POUR MIEUX LES MAITRISER.....	5
4.	NOS PRINCIPAUX RISQUES ET OBJECTIFS A ATTEINDRE	5
4.1.	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	6
4.2.	RISQUES SOCIAUX.....	9
4.3.	RISQUES, DE CORRUPTION ET DE NON-RESPECT DES DROITS DE L’HOMME	11
4.4.	RISQUE FISCAL	13
4.5.	RISQUES NON INTEGRES A LA DPEF	13



1. MODELE D’AFFAIRES

1.1. ACTIVITE ET PRODUITS

Le Bélier est un groupe mondial de fonderie spécialisé dans la fabrication de composants moulés en aluminium participant à l’allègement et à la réduction d’émission de CO₂ pour les marchés automobile et aéronautique. Le Groupe dispose d’une offre complète allant du design des produits, des outillages, du prototype jusqu’à la pièce usinée, en passant par la fonderie.

Le Groupe intervient dans le marché du freinage, où il fournit des maîtres cylindres et des étriers de frein en aluminium qui sont des pièces de sécurité. Le second domaine d’activité est celui de l’admission d’air moteur, où Le Bélier fournit notamment le corps de turbo partie froide en aluminium. Le Bélier intervient

également dans la fourniture de pièces de Châssis et structure.

Compte tenu de la nécessité d’allègement des véhicules et de réduction d’émissions polluantes, les constructeurs doivent répondre, en particulier en Europe, à des procédures d’homologation plus rigoureuses depuis septembre 2018. Tout ceci concourt au développement des matériaux plus légers, dont l’aluminium.

Les programmes attribués (commandes ouvertes) en grande série automobile se traduisent par des engagements pluriannuels de 4 à 7 ans, liés le plus souvent à la durée de vie des plateformes véhicules.

1.2. PROCESSUS

Les activités industrielles du Groupe suivent le processus suivant :

- Co-design des produits avec les équipementiers de Rang 1 afin de garantir la faisabilité des produits à réaliser en fonderie d’aluminium ;
- Design des produits pour les pièces de Châssis/Structure pour certains constructeurs. Dans ce cas, le Groupe est responsable de la conception du produit et en particulier de sa résistance mécanique.

Le Bélier a la particularité de concevoir et produire les outillages spécifiques de fonderie. Ces outillages sont utilisés pour la fabrication des produits dans nos différentes unités de production.

Afin de réaliser les produits, le Groupe utilise la technique de la gravité qui autorise un bon compromis entre les caractéristiques

techniques recherchées et le coût. La technologie de la gravité est parfaitement adaptée à nos typologies de produits et aux tailles de série automobile. Le Groupe possède 8 fonderies où ce processus est installé, dans chacun de ces pays : France, Hongrie, Serbie, Chine, Mexique.

Le Groupe possède également le savoir-faire de la technologie dite basse pression qui permet de réaliser des pièces à caractéristiques mécaniques supérieures ou des pièces plus allégées. Ce qui représente un atout dans les pièces de Châssis et Structure où la recherche d’allègement est encore plus significative.

Les unités de production sont globalement spécialisées par produits afin de viser une performance la plus optimum en limitant la dispersion des ressources. De plus, le Groupe peut être amené à usiner les produits quand les clients le requièrent.



1.3. CONTEXTE 2023

2022 a marqué un tournant dans la stratégie RSE du Groupe Le Bélier avec l'élaboration de nouvelles politiques soutenant l'ambition de Développement Durable du Groupe ainsi qu'un plan d'action associé. En 2023, les actions menées dans cette optique ont permis d'améliorer la performance énergétique des usines Le Bélier et d'engager avec ses fournisseurs des achats d'électricité verte et d'aluminium ayant une empreinte carbone moindre.

La production de 2023 (approx. 62KT) est restée stable par rapport à 2022 sans toutefois retrouver le niveau de 2019.

2. POLITIQUE RSE & LES VALEURS DU GROUPE

Conscient de sa responsabilité sociétale en tant qu'entreprise, Le Bélier a déterminé et mis en œuvre une politique claire en la matière. La dernière actualisation des politiques RSE du Groupe date de 2023.

Ces différentes politiques ont toutes été supportées par la direction générale. En 2023, la direction a décliné pour la seconde année ces ambitions de développement durable dans sa politique.

Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé en Juillet 2022 auprès de l'initiative Science Based Targets pour 1.5°C. Le Bélier s'engage effectivement à réduire de 50,4% les émissions SCOPE 1 et 2 en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 ainsi qu'à réduire ces émissions SCOPE 3 de 60% par tonne produite sur la même période.



WE ARE SUSTAINABLE

With more than 60 years of expertise, Le Bélier has been developing industrial and technical solutions for Automotive and Aeronautic market that enabled the Group to become a major actor for aluminium lightweighting solutions.



Our **Sustainability Ambition** is constructed around pillars such as ethic and social concerns, responsible sourcing, climate and environment protection, safety and occupational health for our employees.



Le Bélier is a customer-focused company and its strategy is to be a **green company**; this will enable Le Bélier to be considered as a preferable supplier for lightweighting solutions.



Lowering **Green House gases** emissions drives our strategic axis **Be Green** to contribute to **tackle climate change**.



Other axes of our **Sustainability Ambition** are based on The United Nations Sustainable Development Goals (SDGs).

All our policies, code of conduct and values support Le Bélier **Sustainability Ambition**.



3. IDENTIFICATION DES RISQUES POUR MIEUX LES MAÎTRISER

Une mise à jour des risques, de leur criticité et des solutions de réduction d'impact est réalisée chaque année et est validée par la Direction Générale.

Les domaines ciblés par cette cartographie sont les suivants :

- ≥ opérationnels et industriels ;
- ≥ stratégiques ;
- ≥ techniques et qualité ;
- ≥ achats et approvisionnements ;
- ≥ système d'information ;
- ≥ ressources humaines ;
- ≥ commerciaux ;
- ≥ financiers.

La méthode employée a consisté à faire l'inventaire par chaque membre du Comité de Direction des risques connus, à mesurer leur criticité et à rechercher des solutions pour limiter leur impact.

La criticité du risque est calculée par le produit des 3 facteurs suivants :

- ≥ gravité ;
- ≥ probabilité d'occurrence ;
- ≥ difficulté de détection préalable.

Chaque facteur est évalué sur une échelle de 1 à 3. L'indice de criticité est le produit des facteurs. Sa valeur se situera donc sur une échelle croissante allant de 1 à 27.

Les risques en relation avec la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) en ont été extraits et figurent au nombre de 4. Ces risques, ainsi que les objectifs que Le Bélier s'est assigné pour y palier sont décrits dans les paragraphes suivants.

4. NOS PRINCIPAUX RISQUES ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Les principaux risques identifiés au sein de Le Bélier sont regroupés autour de 3 thématiques distinctes. À chaque domaine de risque identifié un ou plusieurs objectifs clairs sont associés.

Domaines	Risques	Objectifs
Environnement	Changement climatique	Participer à la transition écologique en réduisant ses émissions de CO ₂ ainsi qu'en proposant des matériaux plus légers à ses clients
	Pollution industrielle	Assurer une gestion responsable des déchets
Social	Accidents au travail	Garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs
	Rotation des effectifs	Conserver les talents et renforcer l'attractivité de l'entreprise
Droit de l'Homme et Corruption	Droits de l'Homme	Garantir le respect des droits de l'Homme
	Corruption	Prévenir et lutter contre la corruption



Analyse des principaux enjeux Extra-Financiers

	Risques extra-financiers	Enjeux associés	Politique et objectifs				
We are environment committed	Risque de l’impact environnemental du Groupe Le Bélier, notamment en matière d’émission de CO ₂	- Emission de gaz à effet de serre - Gestion des déchets	- Proposer des solutions d’allègement pour les véhicules - Politique environnementale « We are environment committed » - Réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d’ici à 2030 - Contribuer à la limiter le réchauffement de la planète à 1.5°C				
	Risques liés à la santé et à la sécurité au travail	- Accidents - Conditions de travail	Méthode spécifique ODA (Observer, Dialoguer, Agir) <table><tr><th>Objectifs</th><th>2023</th></tr><tr><td>Taux de fréquence des accidents du travail</td><td><4</td></tr></table>	Objectifs	2023	Taux de fréquence des accidents du travail	<4
Objectifs	2023						
Taux de fréquence des accidents du travail	<4						
We are all responsible	Risques liés aux ressources humaines, au dialogue social et particulièrement à la rotation des effectifs	- Conserver les talents - Attractivité de l’entreprise - Développement et évolution des salariés	- Dialogue social et projets sociétaux - Développement de la formation professionnelle - Amélioration des processus de recrutement - Promouvoir la diversité <table><tr><th>Objectifs</th><th>2023</th></tr><tr><td>Nombre d’heures de formation par personne</td><td>27.5H</td></tr></table>	Objectifs	2023	Nombre d’heures de formation par personne	27.5H
	Objectifs	2023					
	Nombre d’heures de formation par personne	27.5H					
	We are all responsible	Risques de corruption et de violation des droits humains	- Corruption - Droits humains	Code éthique et de conduite contre les risques de corruption <table><tr><th>Objectifs</th><th>2023</th></tr><tr><td>Nombre d’alertes</td><td>0</td></tr></table>	Objectifs	2023	Nombre d’alertes
Objectifs		2023					
Nombre d’alertes	0						
We are all responsible							

4.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

4.1.1. Définition du Risque / Enjeu

Depuis 2007, conscient de ses responsabilités vis à vis de l'environnement (utilisation d'eau, consommation énergétique, émissions de CO₂, déchets industriels), le Groupe a choisi le respect de l'environnement comme l'une de ses valeurs fondamentales : la politique environnementale, datée du 16 mars 2007, réactualisée en 2022, a été déployée dans tous les sites, permettant ainsi de prévenir les pollutions, de respecter la réglementation, et de mettre en place tous les moyens nécessaires à la préservation de l'environnement.

En 2023, les actions d'économie d'énergie ont permis d'améliorer la performance énergétique des sites. Sur chaque continent des fours de recyclage des copeaux ont été déployés, chaque tonne de copeaux recyclée permet d'économiser l'approvisionnement d'une tonne d'aluminium et d'éviter de générer une tonne de déchet.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental, selon la norme ISO 14001. L'ensemble des sites industriels sont certifiés selon cette norme hormis les nouvelles entités qui seront certifiées lorsque la production pièces sera stabilisée.



4.1.2. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre

4.1.2.1. Politique Générale

Le Groupe veille à allouer les ressources humaines et financières nécessaires à la prévention des pollutions et des risques environnementaux.

Sur chaque site, un responsable environnement veille sur le terrain à la préservation de l'environnement. Il bénéficie si nécessaire de l'appui du responsable environnement du Groupe,

Des reportings périodiques sont réalisés, concernant notamment la gestion des déchets, la conformité réglementaire et tous les événements notables concernant l'environnement.

Des actions de formation et de sensibilisation sont menées sur chaque site, notamment dans le cadre du système de management environnemental, telles que par exemple le tri des déchets et les économies d'énergie, et en particulier le partage d'expérience et de bonnes pratiques entre filiales sur l'efficacité énergétique

Par ailleurs, chaque année des ressources financières sont attribuées à chaque site pour les problématiques environnementales notamment par l'optimisation permanente des dépenses énergétiques.

Nos implantations ont un impact limité sur l'utilisation du sol. De plus, pour chaque nouvelle construction, les impacts de l'implantation sur l'utilisation des sols sont pris en compte.

4.1.2.2. Pollution et gestion des déchets

Chaque site veille à la prévention et à la réduction des impacts sur l'environnement : le stockage des produits dangereux et des déchets dangereux est géré conformément aux exigences réglementaires de chaque pays. Les eaux industrielles sont soit traitées en interne soit stockées et traitées par des entreprises extérieures spécialisées.

Les rejets atmosphériques sont gérés conformément aux exigences réglementaires de chaque pays.

L'aluminium utilisé comme matière première est propre sans mélange à des matières organiques (huile et graisse), diminuant ainsi considérablement l'éventualité de rejets polluants lors de la fusion. Nos copeaux d'usinage sont revendus à des prestataires extérieurs pour les valoriser en matière première dans tous les sites à l'exception du site de Kikinda en Serbie. En effet une partie des copeaux d'usinage y sont nettoyés puis refondus depuis mars 2019, le reste étant revendu. Les postes de grenailage et de sablage sont équipés de système d'aspiration et de dépoussiérage. Les fours de fusion, les installations de régénération thermique ainsi que les chaudières

sont équipées de cheminées permettant de canaliser et diffuser les émissions gazeuses.

Par ailleurs, pour tout nouveau bâtiment et toute nouvelle installation, l'impact sur l'environnement est pris en compte dès la phase de conception.

Les déchets sont gérés, évacués et suivis selon la réglementation en vigueur dans chaque pays. Chaque filiale cherche à réduire à la source la génération de ses déchets et réalise un tri sélectif au niveau des ateliers. Les filières d'élimination retenues sont prioritairement celles qui permettent la valorisation, comme pour les déchets d'aluminium (crasses et copeaux), les cartons, les palettes, le verre, ...

Le tonnage de déchets d'aluminium (crasses et copeaux) est de 4 687 tonnes en 2023 contre 6 524 tonnes en 2022 valorisé à 100 % en interne ou en externe, ce qui reste stable.

Les sites de production de pièces noyautées régénèrent une grande part de leurs sables en circuit interne par des installations de régénération thermique, ce qui permet de limiter la quantité de déchets de sables évacués en enfouissement contrôlé. Les rebuts de fabrication font l'objet d'un recyclage matière en fusion.

4.1.2.1. Utilisation durable des ressources

4.1.2.1.1. L'Eau

Les process utilisés dans nos sites industriels sont peu consommateurs d'eau. Les principales utilisations sont : le refroidissement des pièces après moulage, la préparation d'émulsions huileuses (huiles de coupe solubles) ou de poteyage, le lavage des pièces usinées, le rinçage de pièces au ressuage, les bacs de traitement thermique, ou encore le lavage des sols.

Des actions sont mises en place systématiquement pour réduire les consommations d'eau en privilégiant les circuits fermés : refroidissement des moules et des pièces, avec utilisation de groupes froids conformes à la réglementation.

Les consommations d'eau sont suivies mensuellement, permettant d'en mesurer l'évolution et de détecter d'éventuelles fuites.

Consommation d'eau par activité :

	Sites de Fonderie (en m3/t)	Sites d'usinage (en m3/1000 pièces)
2021	1.73	1.22
2022	2.02	1.22
2023	2.07	1.24



Des plans d'actions de réduction de consommation d'eau ont été mis en place notamment sur les sites de fonderie (étanchéité, amélioration des systèmes de refroidissement).

4.1.2.1.2. Les Matières Premières

La matière première utilisée est l'aluminium, dont la consommation est suivie mensuellement.

Les process industriels sont améliorés au quotidien afin de :

- Diminuer le pourcentage des rebuts,
- Diminuer la perte au feu industrielle (=perte de masse due à la fusion d'un matériau + déchets d'aluminium)
- Et optimiser la mise au mille (=quantité de matière première nécessaire à l'obtention de 1000 kg de produit final) sans altérer la qualité des produits livrés au client.

4.1.2.1.3. L'Energie

Les sites de production utilisent du gaz (gaz naturel sur tous les sites de fonderie hormis un site en Chine qui s'approvisionne en propane) pour la fusion de l'aluminium, le chauffage des moules et parfois le traitement thermique.

Ils consomment de l'électricité pour maintenir l'aluminium liquide dans des fours, pour le traitement thermique des pièces, pour la production d'air comprimé, ainsi que pour les machines d'usinage et de lavage des pièces.

Chaque site suit les consommations détaillées de gaz et d'électricité de l'ensemble de ses installations. Ces consommations sont monitorées par le Groupe

En 2023 nous observons une amélioration de nos consommations énergétique en kWh/T sur nos sites de fonderie de 4% et de 6% sur nos sites d'usinage par rapport à 2022.

Consommation énergétique par activité :

	Sites de Fonderie (en kWh/T)	Sites d'usinage (en kWh/1000 pièces)
2021	4 652	2 476
2022	4 605	2 123
2023	4 430	1 990

4.1.2.1.4. Emissions de gaz à effet de serre

Fin 2021, Le Bélier a réalisé un bilan complet de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en appliquant la méthodologie du GREENHOUSE GAS PROTOCOL pour les années 2018 à 2020. Le Bélier s'est également engagé en Juillet 2022 auprès de l'initiative Science Based Targets pour 1.5°C. Le Bélier s'engage effectivement à réduire de 50,4% les émissions SCOPE 1 et 2 en absolu d'ici 2030 par rapport à 2018 ainsi qu'à réduire ces émissions SCOPE 3 de 60% par tonne produite sur la même période.

L'année de référence pour le calcul de ses objectifs de réduction est 2018. La répartition des émissions de CO₂e pour 2018 est la suivante :

Scope 1	5%
Scope 2	6%
Scope 3	89%

Le Scope 1 représente toutes les émissions directes liées à la combustion de gaz (four de fusion, chauffage des moules, chauffages au gaz, véhicules de l'entreprise y compris chariots). Le Scope 2 concerne les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (air comprimé, fours de maintien, traitement thermique, ...). Dans le Scope 3 on retrouve les émissions indirectes avec notamment l'achat des matières premières.

Les émissions de scope 1 liées à la consommation de gaz et de propane s'élèvent pour le Groupe à 39 064 t CO₂e, dont 1 432 tCO₂e dues à la combustion de propane. Les émissions de scope 2 liées à la consommation d'électricité du Groupe représentent quant à elles 55 400 tCO₂e. Les émissions totales scope 1&2 s'élèvent ainsi pour le Groupe à 94 464 tCO₂e.

	2021	2022	2023
tCO ₂ Electricité	47 389	44 219	55 400
tCO ₂ Gaz	38 764	38 707	39 064
dont tCO ₂ Propane	2 296	2 031	1 432
Total Direct et Indirect	86 152	82 296	94 464

Pour l'année 2024, un contrat de fourniture d'électricité verte est à l'étude pour le site Serbe. Concernant l'approvisionnement en aluminium vert, un fournisseur a été identifié en Chine et les démarches de qualification sont en cours. Pour la négociation des marchés annuels d'approvisionnement d'aluminium pour le Groupe, l'empreinte carbone est un paramètre déjà pris en compte.



Le Bélier calcule ses émissions de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocol) et les émissions liées à l'électricité sont calculés selon les deux méthodologies préconisées : location-based et market-based. Le Bélier a choisi de suivre ses émissions selon la méthodologie market-based à compter de 2021. Les pièces fabriquées sur un continent sont destinées en priorité au marché local, limitant ainsi les émissions dues au transport.

Les déplacements professionnels sont limités, privilégiant le recours à la vidéoconférence.

Dans les domaines de la conception produit, Le Bélier recherche des solutions d'allègement des pièces produites pour ses clients automobiles et aéronautiques, contribuant ainsi à la réduction de consommation de carburant et d'émission de CO₂.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas de flotte de transport et sous-traite cette activité.

4.2. RISQUES SOCIAUX

4.2.1. Risques Sociaux : accident du travail

4.2.1.1. Définition du Risque / Enjeu

La sécurité du personnel est une priorité et une valeur du Groupe.

La nature même de nos activités qui s'exercent dans un environnement chaud, bruyant et possiblement poussiéreux nécessite l'amélioration constante des conditions de travail en particulier pour les ouvriers de nos fonderies. Un suivi médical, avec l'intervention d'une médecine du travail spécifique, est réalisé dans le cadre des obligations et processus propres à chaque pays.

4.2.1.2. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

Partout dans le Groupe, le port des équipements de protection individuelle (EPI) est obligatoire et soumis à des procédures de remise de ceux-ci ; le non-respect de ces consignes élémentaires de sécurité peut être sanctionné.

En matière de maladies professionnelles, la répétition de certaines tâches conduit à des états classifiés en France en TMS (troubles musculosquelettiques). L'installation de systèmes et de processus automatisés vient diminuer ces risques.

Ainsi et par exemple, l'automatisation de la coulée de l'aluminium, du sciage des pièces sur certains équipements, concourent à cette diminution des risques.

Depuis 2011, un axe de travail spécifique aux accidents du travail a été mis en place : au travers du Plan d'amélioration continue (Mars+), des plans d'actions liés à la sécurité sont revus par les membres du CODIR. Cet axe de travail s'accompagne d'un objectif de réduction du taux de fréquence de nos accidents du travail au niveau du Groupe.

Cette amélioration est rendue possible grâce à des actions globales mises en œuvre sur différentes thématiques dont les deux principales sont :

≥ La mise en œuvre d'une formation spécifique avec la méthode ODA (Observer, Dialoguer, Agir) qui permet une identification des risques rapide et encourage le traitement du risque immédiat.

≥ La mise en œuvre d'un plan d'actions prioritaires partagées entre les usines afin de :

- définir des actions communes ;
- échanger sur les solutions ;
- mutualiser, en se répartissant les projets en les déployant ensuite.

Le taux de fréquence est défini par la formule :

$$\left[\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} > 24\text{h}}{\text{Nombre d'heures travaillées} \times 1\,000\,000} \right]$$

TAUX DE FREQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

TOTAL	
2021	3.5
2022	2.9
2023	5.5

L'augmentation du nombre d'accidents s'explique principalement par un contexte de production difficile sur trois sites (crise logistique en Serbie et au Mexique, forte augmentation des intérimaires en France suite à une augmentation non planifiée de la demande client). La société doit renforcer l'implication du management et des salariés autour de la sécurité en accord avec la politique « We are safety-oriented ». Ces engagements sur la sécurité se matérialisent par la certification ISO 45001 de 5 de nos sites et avec un déploiement pour la totalité de nos sites d'ici 4 ans.

L'objectif pour 2024 est d'atteindre un taux de fréquence inférieur ou égal à 4.



4.2.2. Risques Sociaux : Rotation

4.2.2.1. Explication du Risque / Enjeu

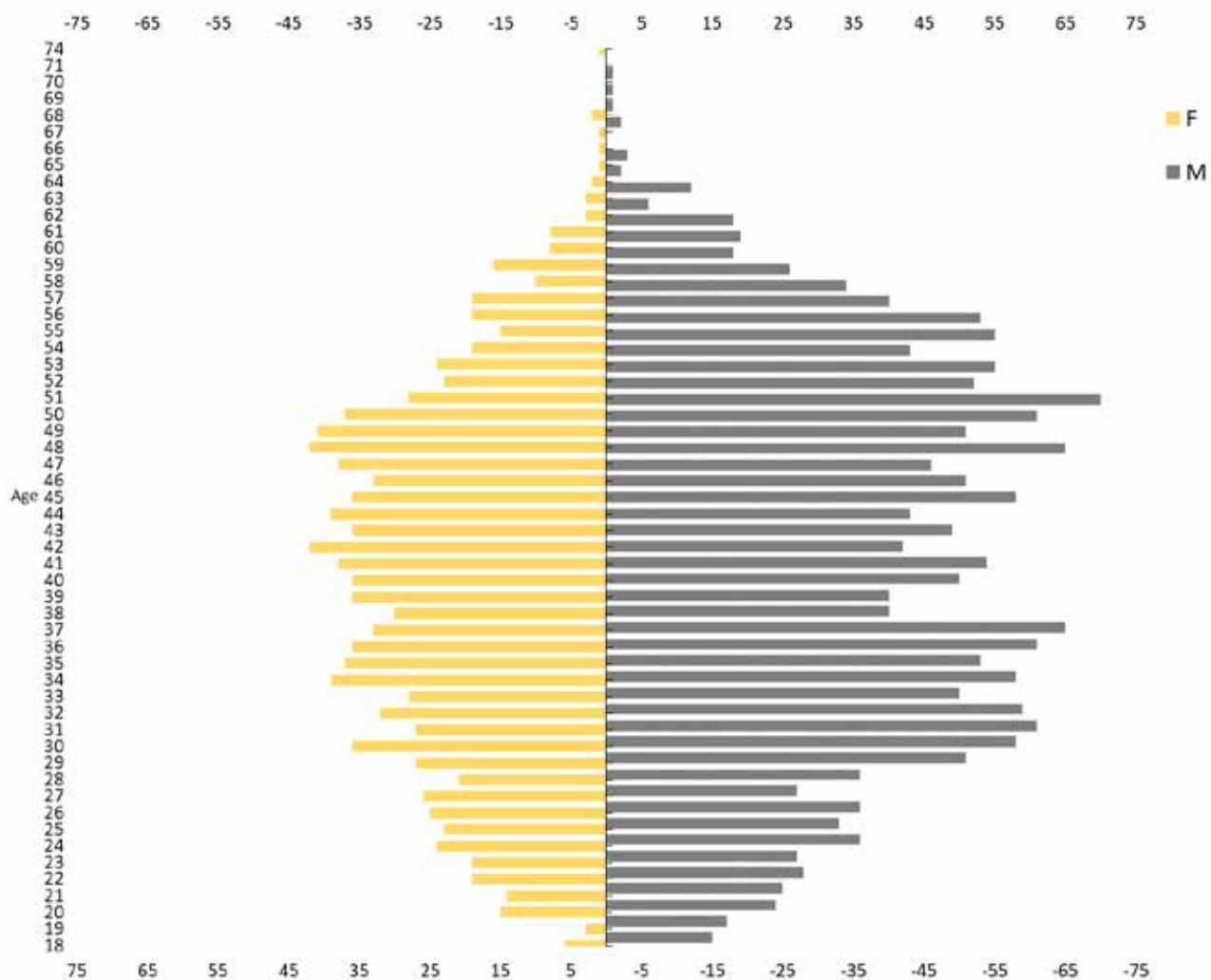
Notre ambition est de permettre aux hommes et aux femmes qui composent Le Bélier de trouver une motivation constante dans l'accomplissement des activités dont ils ou elles ont la charge, de créer un cadre favorable à l'épanouissement des talents de chacun et de chacune d'offrir des perspectives réalistes d'évolution.

Notre management s'appuie sur cinq valeurs qui sont la Responsabilité, l'Innovation, l'Echange, la Transparence et le Respect de la Sécurité et de L'Environnement.

L'ensemble de l'effectif total inscrit au 31/12/2023 est de 3 159 personnes, dont 37% de femmes qui ne cesse d'augmenter depuis quelques années.

La connaissance des éléments permet d'anticiper des nécessités de renouvellement des effectifs dû au vieillissement naturel, d'équilibrage des effectifs H/F, de mesures sociales notamment pour les séniors.

PYRAMIDE DES ÂGES DU PERSONNEL DU GROUPE LE BELIER AU 31 DECEMBRE 2023 (H/F)



4.2.2.2. Politique RSE

La politique RSE est présentée dans son intégralité dans le paragraphe 3.1/ Politique RSE & Les valeurs du Groupe.

4.2.2.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :

La stratégie RH de Le Bélier a été développée en prenant en compte la problématique de turn-over et de rétention comme une priorité essentielle.

Les marchés de l'emploi de chaque pays où est implanté Le Bélier ayant leurs enjeux propres, il fut nécessaire de faire évoluer la gouvernance RH pour développer une organisation davantage « Responsabilisante ». Ce fonctionnement permet aux établissements de définir et mettre en place des actions nécessaires pour répondre aux enjeux de leur zone géographique.

Ils déploient donc un plan d'actions spécifiques ayant principalement pour objectif :

- La rétention du personnel et le développement des compétences et des carrières,
- L'attractivité des talents et des compétences,
- Le développement d'une politique d'inclusion favorisant la collaboration interne.

Voici des exemples d'actions mises en place sur les établissements Le Bélier :

- Déploiement d'une école de formation Fonderie à Ajka,
- Reprise et amélioration du processus de recrutements de Querétaro,
- Réalisation de Talent Review et définition de plans de succession sur les postes clés pour chaque site,
- Mise en œuvre d'une sensibilisation au Handicap sur le site de Vérac et du siège social,
- Partenariat avec Pôle Emploi pour accélérer les recrutements pour Le Bélier Vérac et la réinsertion sociale de certains profils éloignés de l'emploi,

- Audit des pratiques salariales à Ajka pour s'assurer de la non-discrimination selon différents critères (ex : genre).

- Actions de développement des communautés locales sur les différents territoires (équipe de basket de la ville à Szolnok, soutien au développement hospitalier à Kikinda, etc.).

Au-delà des actions localement mises en place, le suivi des effectifs, des entrées/sorties, de la formation professionnelle et de la représentativité femmes/hommes dans l'organisation sont les 3 indicateurs permettant de vérifier l'atteinte des objectifs.

| NOMBRE D'ENTRÉES / SORTIES

	2021	2022	2023
Entrées	632	1 211	1 141
Sorties	963	1 033	1 083
TOTAL Flux	-331	178	171

Les flux d'entrée et de sortie du personnel sont fortement impactés par l'évolution de la production.

| FORMATION (Heures formation / Moyenne effectifs disponibles)

	2021	2022	2023
Heures de formation	41 394	82 877	52 102
Heures de formation /personne	13.78	28.83	16.8

En 2023 le nombre d'heures de formation par personne a baissé de 41%. L'objectif pour l'année suivante est de réaliser un nombre d'heure de formation par personne de 27.5 en moyenne, équivalent à 2019.

4.3. RISQUES, DE CORRUPTION ET DE NON-RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

4.3.1. Définition du Risque / Enjeu

Implanté internationalement et présent sur plusieurs continents, le Groupe Le Bélier peut être exposé à des

risques significatifs notamment juridiques et réputationnels en cas de violation de son code de conduite anti-corruption ou de manquement à la loi.



4.3.2. Politique anti-corruption (code éthique et de conduite)

La lutte contre la corruption devient un élément essentiel de la modernisation de la vie économique, c'est pourquoi le Groupe Le Bélier s'est engagé dans un programme de détection et de prévention d'éventuelles infractions, comme le trafic d'influence et la corruption.

C'est dans ce cadre que le Groupe a réalisé un « **Code éthique et de conduite contre les risques de corruption** » afin de prévenir et lutter contre toutes les formes de corruption et d'accompagner nos collaborateurs dans la conduite de leurs activités au quotidien.

Le Bélier souhaite que chaque collaborateur, quelle que soit sa position hiérarchique, quelle que soit sa fonction, quel que soit le pays dans lequel il travaille, s'engage à se conformer à ce code.

Ce code de conduite définit et illustre les différents types de comportements à proscrire. Il est important pour chacun, de préserver la réputation et l'image de la société en agissant de façon éthique. Le respect de ces valeurs contribue à la notoriété positive du Groupe et à sa performance.

Aller à l'encontre des dispositions de ce code pourra avoir des conséquences lourdes pour Le Groupe et pourra donc être sanctionné par des mesures disciplinaires. Au travers de ce code, nous nous engageons à conduire nos activités de manière honorable, avec équité et honnêteté.

La mise en place de ce « *Code éthique et de conduite contre les risques de corruption* » s'accompagne notamment des politiques et procédures dédiées comme :

- Politique / procédure pour protéger les « lanceurs d'alertes »
- Politique « cadeaux et invitations » pour encadrer ces pratiques
- Procédure « déclaration de conflit d'intérêts » pour clarifier d'éventuelles situations
- La définition d'une politique « Responsabilité des Fournisseurs » visant à interdire toute forme de corruption ainsi que s'assurer de la préservation des droits de l'homme et éviter toute forme de discrimination.

4.3.3. Plan d'actions / d'amélioration / actions mises en œuvre :



La mise en place de la politique générale notamment en application de la loi SAPIN II, favorisant la lutte contre la corruption a été accompagnée de la mise en œuvre de mesures concrètes :

- Une implication régulière au plus haut niveau de l'entreprise afin d'établir une cartographie précise et actualisée des risques de corruption au niveau du Groupe.
- La mise en place d'un « **Code d'éthique et de conduite contre le risque de corruption** » diffusé progressivement sur tous les sites depuis juin 2018.
- Elaboration d'un planning de formation : Une présentation adaptée du dispositif auprès des fonctions identifiées comme « exposées » au risque de corruption. Des présentations au niveau du Comité de Direction Groupe ainsi que les « Comités de Pilotages » en usine.
- Mise en place d'une procédure visant à organiser et protéger tout lanceur d'alerte ainsi que clarifier les potentiels conflits d'intérêts.
- Une actualisation continue des contrats de travail ainsi que des règlements intérieurs afin de pouvoir sanctionner les comportements prohibés.

4.4. RISQUE FISCAL

Le Groupe a toujours adopté une politique fiscale cohérente, transparente et raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en s'inscrivant dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement consistant, non seulement à

respecter la législation, mais aussi à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

Par ailleurs, le Groupe n'encourage, ni ne promeut l'évasion fiscale.

4.5. RISQUES NON INTEGRES A LA DPEF

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thèmes du gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de l'alimentation responsable, équitable et durable, du respect du bien-être animal ainsi que la promotion du lien Nation-armée

et le soutien de l'engagement dans les réserves ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion.



Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification
de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



EY & Associés
Tour First
TSA 14444
92037 Paris La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Le Bélier

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC-Validation/Vérification, n° 3-1891, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « l'Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre exprimées en équivalent de tonne de dioxyde de carbone (CO₂) provenant de l'amont de la production et de l'usage des produits (Scope 3) ne sont pas communiquées.



Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3^o du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.



Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et avril 2024 pour une durée totale d'intervention de huit semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené un entretien avec le vice-président finance.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (bilan carbone scope 1 et scope 2), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Le Bélier Véracs, Le Bélier Szolnok et Le Bélier Mohacs ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 15 % et 16 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (15 % des effectifs, 16 % des consommations d'énergie) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 2 mai 2024.

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, appearing to read '77', written over a horizontal line.

Christophe Schmeitzky
Associé, Développement Durable



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Effectifs. Entrées sorties. Heures de formation. Taux de fréquence des accidents du travail (Nb/million d'heures travaillées).	La santé et la sécurité (actions de prévention). Le taux de rotation des effectifs
Informations environnementales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
Le nombre de filiales certifiées ISO 14001. La consommation de gaz et d'électricité (kWh/tonne ou 1000 pièces). La consommation d'eau des sites de fonderie (m³/tonne) et des sites d'usinage (m³/1000 pièces). Les émissions directes (scope 1) liées à la consommation de gaz et propane et indirectes (scope 2) liées à la consommation d'électricité des usines. Les déchets d'aluminium (tonnes) et la part valorisée (%).	Les résultats de la politique en matière environnementale/énergétique (certifications, moyens). Les résultats de la politique en matière de gestion des déchets.
Informations sociétales	
Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
	Les actions en faveur des droits de l'homme, en particulier le respect des conventions fondamentales de l'OIT. Les actions engagées pour prévenir la corruption et l'évasion fiscale.